

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

22 avril 2026

Secrétaire de séance

Mr Emeric FRANÇOIS

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 15

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 14 heures 30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS.

En suite de convocation en date du 17 avril 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Paloma GALLEGO, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mme Béatrice TRICART, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROSAS, Mr François PERUS, Mr Sébastien BERQUIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mr Stéphane MAURICE, Mme Caroline MERCIER qui donne procuration à Mme Alice VERISSIMO TAVARES.

Objet de la délibération

Adhésion à la centrale d'achat HELPEVIA.

Vu l'article L2113-1 du Code de la Commande Publique (CCP) qui prévoit que l'acheteur, pour organiser son achat, peut procéder à une mutualisation de ses besoins avec d'autres acheteurs dans les conditions prévues à la section 1,

Vu les articles L2113-2 à L2113-5 de la section 1 du CCP relative à la possibilité pour une collectivité d'adhérer à une centrale d'achat,

Considérant que l'adhésion à une centrale d'achat est nécessaire pour bénéficier de prix économiquement intéressant en termes d'économie d'échelle pour des achats de moins de 40 000 € HT.

Considérant la gratuité de l'adhésion à la centrale d'achat HELPEVIA et son panel d'offre très large,

Le Président du CCAS expose au Conseil d'Administration :

La société HELPEVIA est une centrale d'achat qui négocie les tarifs à grande échelle afin de faire bénéficier à ses adhérents de tarifs plus avantageux.

Les objectifs sont de réaliser des économies d'échelles en bénéficiant de tarifs de marchés basés sur des volumes regroupés, et fluidifier le processus d'achat en simplifiant les démarches administratives.

HELPEVIA se charge de la mise en concurrence ce qui permet de réduire les charges de procédures des services pour les achats dont le montant est inférieur à 40 000€ HT.

Cette adhésion est gratuite pour la collectivité et pour une durée illimitée dans le temps.

Les domaines d'intervention sont multiples. Il s'agit notamment :

- De la maintenance et sécurité : Maintenance des ascenseurs, des portails, des équipements incendies,
- Fourniture de matériels techniques : Quincaillerie, peinture, signalétique
- Matériels de restauration collective : vaisselle, chariot de distribution de repas
- Achat ou location de véhicules
- Informatique : fournitures de matériel et accessoires
- Achat de matériel de téléphonie...

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDENT

- D'approuver l'adhésion, gratuite, du CCAS de Cambrai à la centrale d'achat HELPEVIA dans les conditions rappelées ci-dessus, à titre expérimental, et pour les domaines d'intervention suivants :
 - Maintenance et sécurité : Maintenance des ascenseurs, des portails, des équipements incendies,
 - Fourniture de matériels techniques : Quincaillerie, peinture, signalétique
 - Matériels de restauration collective : vaisselle, chariot de distribution de repas, électroménager,
 - Achat ou location de véhicules
 - Informatique : fournitures de matériel et accessoires
- D'autoriser Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat HELPEVIA.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :



Emeric FRANÇOIS.

